

## **Procès-verbal**

### **Réunion du Conseil Municipal**

**Séance du 2 octobre 2013**

L'an deux mille treize, le deux du mois d'octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUARTERO Bernard, Maire.

Date de convocation : 25 septembre 2013

**PRESENTS** : Mrs CUARTERO - JULLIEN - BOYE - MUNOZ - NOGUES - Mmes BARRIERE - ESPUGNE DARSEZ - AGUILLON - DEPLANCHE S.-DUTHEIL - TREJAUT

**EXCUSE** : Mr SOUAN

**Secrétaire de séance** : Mr BOYE J.

**Dans le procès-verbal de la séance précédente, une erreur a été commise dans la décision du transfert du lotissement les Hauts de Labory, le Conseil Municipal a accepté d'intégrer les parties communes du lotissement dans le domaine communal.**

#### **PROGRAMMATION VOIRIE 2013 : PARKING ET RALENTISSEUR CD 10**

Monsieur le Maire présente le projet des travaux d'aménagement du parking sur les allées de la concorde et d'un ralentisseur supplémentaire sur le CD10.

Le conseil municipal accepte de réaliser ces travaux inscrits au B.P. 2013.

Monsieur Veron avait été retenu pour la maîtrise d'œuvre : 6.45 % du montant HT des travaux (séance du 3 avril 2013).

Le plan d'aménagement du parking est présenté.

A l'heure actuelle, la consultation est publiée sur le site des marchés publics d'Aquitaine et ne sera clôturée que le 15 octobre 2013. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'indiquer un montant estimatif des travaux en séance publique.

#### **EMPRUNT POUR FINANCER TRAVAUX INVESTISSEMENT 2013**

Après avoir fait le point sur les réalisations des opérations d'investissement, Monsieur le Maire annonce à ses collègues qu'un emprunt de 180 000 €uros est nécessaire.

Lors du Budget Primitif 2013, une prévision d'emprunt de 300 000 €uros était inscrite.

Après consultation des banques, deux établissements ont répondu par les propositions suivantes :

### **CREDIT AGRICOLE :**

Montant du prêt : 180 000 €

#### Prêt à taux fixe :

	Echéances	Remboursement total
sur 10 ans : trimestriel : 3.99 %	5 479,38 €	219 175,24 €
semestriel : 4.01 %	11 013,42 €	220 268,35 €
annuel : 4.05 %	22 247,64 €	222 476,43 €
sur 15 ans : trimestriel : 4.50 %	4 142,71 €	248 562,69 €
semestriel : 4.53 %	8 332,06 €	249 961,91 €
annuel : 4.58 %	16 852,80 €	252 791,93 €

#### Prêt à échéance avancée : (30 jours entre la date de réalisation et la date de la première échéance)

	Echéances	Remboursement total
sur 10 ans : annuel : 3.33 %	21 453,85 €	214 538,48 €
sur 15 ans : annuel : 3.99 %	16 176,24 €	242 643,67 €

### **CAISSE D'EPARGNE :**

Prêt amortissement progressif, échéances constantes :

	Echéances	Remboursement total
sur 10 ans : trimestriel : 3.34 %	5 311,84 €	212 473,60 €
semestriel : 3.36 %	10 671,20 €	213 424,00 €
annuel : 3.40 %	21 534,50 €	215 345,00 €
sur 15 ans : trimestriel : 3.83 %	3 957,77 €	237 466,20 €
semestriel : 3.84 %	7 948,85 €	238 465,50 €
annuel : 3.88 %	16 053,85 €	240 807,75 €

Prêt amortissement constant et échéances dégressives :

	1 <sup>ère</sup> échéance :	Remboursement total
sur 10 ans : trimestriel : 3.34 %	6 003,00 €	210 811,50 €
semestriel : 3.36 %	12 024,00 €	217 497,60 €
annuel : 3.40 %	24 120,00 €	213 660,00 €
sur 15 ans : trimestriel : 3.83 %	4 723,50 €	232 566,75 €
semestriel : 3.84 %	9 456,00 €	233 568,00 €
annuel : 3.88 %	18 984,00 €	235 872,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (10 voix pour) :

- de réaliser un emprunt de 180 000 Euros
- d'opter pour un prêt sur 15 ans remboursable trimestriellement, à un taux de 3.83%, pour un remboursement total de 237 466.20 Euros, conditions proposées par la Caisse d'Epargne Aquitaine
- mandate Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de l'emprunt.

**MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX**  
**Voie communale n° 15 des Bouriettes.**

**Délibération spécifique pour l'extension et l'adaptation du réseau électrique sur la voie publique existante « voie communale n°15 »**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

**Article 1 :** d'engager la réalisation des travaux d'extension et d'adaptation du réseau dont le coût total estimé s'élève à 990 € HT en technique aérienne et 1 344 € H.T. en technique souterraine (selon préconisations du SDEEG). Ils correspondent aux dépenses suivantes :

<b>Travaux d'extension et d'adaptation du réseau électrique</b>	<b>Coûts des travaux</b>
- Electricité ht	1 344 €
Coût total ht	1 344 €
Déduction des subventions (FNDAE, FACE)	
Coût total net ttc	1 607,43 €

**Article 2 :** fixe à 1 607,43 € TTC la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

**Article 3 :** les propriétés foncières concernées sont situées :

- entre 70 et 90 mètres de la voie communale n° 15 (suivant le plan joint) ;

**Article 4 :** fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 0,65 €.

**Article 5 :** décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

## **COURRIER DE SOPRIMMO CONCERNANT LE LOTISSEMENT BACCHUS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Guiseponne expliquant que la société Soprimmo a déposé un permis d'aménager modificatif pour passer de 20 à 24 lots en raison d'un facteur principalement économique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une réunion de chantier sur place tous les jeudis matin.

## **TRANSFORMATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL EN ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis favorable du Centre de Gestion de la Gironde à la promotion interne de madame Muriel Da Cruz au grade d'attaché territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité ;

- de la suppression du poste de rédacteur territorial ;
- de la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'attaché territorial à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013

## **RAPPORTS ANNUELS DU SIEAP DE LYDE**

Monsieur le Maire présente les rapports annuels du Siea de Lyde concernant les services eau potable, assainissement collectif et assainissement individuel.  
Adoption à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Noguès demande à monsieur le Maire où en est le dossier du chemin de Landouat.

Monsieur le Maire a reçu le président du collectif et va solliciter Monsieur le Maire de Baurech pour connaître sa position quant aux travaux de réfection à effectuer sur ce chemin.

Monsieur Noguès souhaite une participation de la commune de Baurech considérant que ce chemin dessert six habitations qui sont situées sur Baurech et que le transport scolaire de cette commune, emprunte quotidiennement ce chemin.

## **RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire présente le projet d'organisation du temps scolaire pour 2014 qui a été élaboré en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

Il réunira les employés municipaux pour organiser différemment leur temps de travail pour la rentrée.

## **INTEMPERIES 8 et 9 JUIN 2013**

Le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle est passé en commission à Paris le 19 septembre 2013. Il faut attendre le résultat d'ici un mois.

Chaque personne qui s'est manifestée en tant que sinistrée sera avertie par la mairie.

Madame Tréjaut demande que le pont de l'Estey soit nettoyé.

### **DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT LOCATIF INTERMEDIAIRE dit « Duflot »**

Ce dispositif a pour but de pouvoir favoriser la construction de logements locatifs intermédiaires.

Sa mise en œuvre suppose une révision du zonage dit « A-B-C »

Pour Cambes, le nouveau projet de zonage établi par le ministère prévoit une évolution de classement de la zone C vers la zone B1.

Pour pouvoir demander une dérogation (pour passer B2) pour la procédure de demande d'agrément, il faudrait que nous soyons dotés d'un Plan Local Habitat au niveau de la commune ou de l'intercommunalité.

### **Autres questions diverses :**

Madame Deplanche expose que plusieurs personnes souhaitent que le chemin de l'Eglise soit ouvert à nouveau à la circulation. Monsieur le Maire répond que dans l'immédiat il ne lui est pas possible de rétablir la circulation sur ce chemin pour des raisons de sécurité.

Madame Espugne Darses signale la dangerosité du stationnement anarchique au Grand Port. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité est en train de travailler sur ce problème en créant le parking de la Concorde.

Séance levée à 19h30.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,